

## ASSESE

# PROJET D'USINE À TARMAC : « LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE DE NE PAS DÉCIDER »

Le conseil communal d'Assesse devait se prononcer sur un règlement protégeant 3 ha du bois Robiet. L'endroit où est projetée une usine à tarmac. « Le conseil communal décide de ne pas décider », regrettent les comités citoyens suite au report du point.

## COLLEEN TORDEUR

Le conseil communal d'Assesse devait se prononcer, ce mardi, sur un règlement communal protégeant les habitats d'espèces protégées dans un périmètre de 3 hectares au lieu-dit bois Robiet, le long de la N4 à Sart-Bernard. L'endroit où Les Enrobés Namurois ont l'intention de construire une usine à tarmac.

Sur conseil de l'avocat de la commune, le bourgmestre Jean-Luc Mosseray (ACOR) a proposé le report du point.

## «UN COUP DE POIGNARD»

Selon lui, en adoptant ce règlement, la commune prend un risque financier puisque le bois Robiet appartient aux Enrobés Namurois. Le promoteur pourrait se retourner contre la commune.

Le bourgmestre, qui rappelle

sa propre opposition et celle de tout le conseil à l'usine à tarmac, préfère recevoir des compléments d'informations avant de se positionner. « Il y a toujours deux procédures en cours : une concernant la voirie, l'autre qui concerne le permis », rappelle Jean-Luc Mosseray.

Après débat, il a été décidé de reporter le point. Une déception pour les comités citoyens Covisart et N931, qui avaient

proposé ce règlement. Ils s'étonnent qu'on interpelle



« Il y a toujours deux procédures en cours : une concernant la voirie, l'autre qui concerne le permis »

Jean-Luc Mosseray  
BOURGMESTRE

seulement maintenant la Tutelle sur la légalité de l'arrêté communal, alors qu'il était connu depuis la première réunion du groupe de travail en janvier. « Un véritable coup de poignard dans le dos d'un processus participatif au bout duquel il y avait eu quasi-unanimité en faveur de la protection de 3ha sur les 7 que compte le bois Robiet. Cette stratégie de report en report ouvre un peu plus la porte à l'artificialisation du bois, à une perte irréversible pour la biodiversité et à l'installation d'une zone industrielle aux portes de la commune. » ■